Délibération n°08 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Création, actualisation et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

## N°08

## VILLE DE SEVRAN

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

#### **Présents**

**BLANCHET Stéphane** BERNEX Brigitte **MERIGUET** Dominique BACH RUSSO Safia CHANTRELLE Laurent **BENAMMOUR Mériem** BACON Jean-François JACQUART Ludovic MEKKI Chérifa **CHAUVET Claude** DA SILVA Elodie jusque 00h00

BASTARAUD Sébastien MABCHOUR Najat à partir de 19h24 YILDIZ Umit

MOULINNEUF Serge à partir de 19h30

ROUSSEL Danièle **BOITTE Gilles BATUAMBA** Ivette **VELTHUIS Asaïs CEPRANI** Eric PRUNIER Gérald CHERIGUENE Abdelouaheb

PEDRAZO Jennifer LARDIC Stéphan **WAVELET Manuel** 

GAUTHIER Raymond à partir de 19h42

CAMARA Mariama LOUJAHDI Brahim MOILIME Hassanata

BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50 BRAIHIM Marwa à partir de 19h27

CAMARA N'Na Fanta **GEFFROY Philippe** AGUIRREBENGOA Carole HAMDAOUI Naïma **CORDIN Olivier** SAKI Mireille

JOUS Sullivan jusqu'à 23h08

#### Excusés ayant donné procuration

LIBERT Amaud RATNATHURAI Ziromi PERRAN Dominick ETIENNE Walnex ARAB Dalila KOUYATE Hawa BOREL YERETAN Stéphanie JOUS Sullivan PEDRAZO Jennifer **BAILLON Jean-Francois** DA SILVA Elodie

Excusés et absents Mme Arab, à partir de 23h50

donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration jusqu'à 23h50 à donne procuration à donne procuration à donne procuration à partir de 23h08 à

donne procuration à partir de 23h50 à donne procuration à partir de 23h50 à donne procuration à partir de 00h00 à

**CORDIN Olivier** JACQUART Ludovic HAMDAOUI Naïma CAMARA N'Na Fanta **BAILLON Jean-Francois CAMARA Mariama** AGUIRREBENGOA Carole

SAKI Mireille CHANTRELLE Laurent **GAUTHIER Raymond BASTARAUD Sébastien** 

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière :

Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Finances et de la Commande Publique

Objet : Création, actualisation et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune :

Délibération n°08 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Création, actualisation et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III de la deuxième partie, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune :

**VU** les articles L 2311-2, L 2311-3-I et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

VU l'instruction comptable n° 96-078 M14 du 5 Août 1996, modifiée ;

**VU** la délibération n° 27 du 29 avril 2014 portant vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), modifiée ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer, actualiser et clôturer certaines AP/CP;

## Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à la majorité

Adopte par

34 voix Majorité

Présents ou représentés

45 voix

Exprimés

45 voix

Pour Contre 34 voix

34.VOIX

M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M

ETIENNE, M. JOUS, Mme SAKI

Abstention NPPV

ARTICLE 1 : DECIDE de créer, actualiser et clôturer les AP/CP suivantes :

	Total des AP	Réalisations Antérieures	2923	2024	Au-detà de 2024
	C	éation			
VILLE ACTIVE					
Remplacement des véhicules lihermiques anciens par des étectriques	1 500 000.00		700 000.00	500 000.00	300 000.0
VILLE CITOYENNE					
Embellssement du Parc Louis Armand	700 000.00		300 000,00	400 000.00	0.0
	Acti	alisation			
VILLE VIVANTE					
implantation d'un bassin Olympique	23 500 000.00	164 368.29	2 800 000,00	10 000 000,00	19 535 531.7
Réalisation d'une salle multi sports	9 100 000,00	1 920,00	150 000.00	900,000,00	8 D45 D80,0
Reconstruction de la saile des têtes	9 000 000,00	14 340,00	150 000.00	800,000,000	8 035 660.0
VILLE SOLIDAIRE					
Restructuration du restaurant Perrin/Claude Bernard Création d'une saile polyvalente et d'une saile du conservatoire	5 800 000,00		150 000,00	3 000 000,00	2 850 000,0
Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud	15 000 000,00		2 500 000,00	4 000 000,00	8 500 000.0
Extension de l'école Lamartine	5 500 000,00	869 255,74	4 000 000,00	400 000,00	230 744.2
Accompagnement aux risques majeurs	1 000 000,00	180 350,90	212 999,00	200 000,00	407 519,1
VILLE ATTRACTIVE	- V				
Acquisitions foncières et commerciales	2 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,0
Redynamisation centre ville (Crétier)	4 500 000.00		1 500 000,00	2 000 000,00	1 000 000,0
VILLE ACTIVE					
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	3 000 000,00	510 232,50	700 000,00	700 000,00	1 089 757,5
Travaux espaces publics et voirie PUP	3 518 238,29	3 395 424,92	106 100,00		0,0
Travaux espaces publics Charcot	1 498 951,04	1 331 877,46	147 500,00		0,0
VILLE CITOYENNE					
Construction du nouveau poste de Police Municipale	5 700 000,00	26 452,00	280 000,00	3 000 000,00	2 393 548 0
	0	lôture			
VILLE VIVANTE					
Réhabilitation de la piscine municipale	770 000,00	756,077,76			0,0
TOTAL	92 567 169 33	6 994 251.91	14 197 600,00	25 400 000 00	44 191 050.5

Délibération n°08 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Création, actualisation et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

<u>ARTICLE 3</u> : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : - Monsieur le Comptable Public

Maire, vice-président du conseil artemental de la Seine-Saint-Denis

Stephane BLANCHET

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 2 1 FEV. 2023

Publié le : 2 1 FEV. 2023